



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON CULTURELLE D'ATH

L'acheteur reconnaît formellement avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente reprises ci-dessous avant de finaliser l'achat de billets.

La Maison Culturelle d'Ath agit :

- en tant qu'organisateur pour ses propres spectacles, ateliers, stages, séances de cinéma et événements.
- en tant que prestataire de services pour la vente de billets de ses propres événements.
- en tant que prestataire de services pour d'autres organisateurs d'événements et / ou preneurs de salles et de ce fait, elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des éventuels changements de date, de lieu, de prix ou de l'annulation d'événements découlant d'une décision des organisateurs et /ou des preneurs de salles.

Les billets sont remboursés ou échangés uniquement en cas d'annulation de l'événement ou en cas de report si la nouvelle date ne convient pas aux acheteurs. Dans ces cas, les billets seront remboursés par le point de vente où ils ont été achetés.

- Vous pouvez demander un remboursement au plus tard 7 jours avant le concert reprogrammé. Passé ce délai, nous pouvons refuser le remboursement.
- Vous pouvez toujours demander un remboursement pour un concert annulé. Vos billets seront remboursés par virement bancaire.
- Vous avez acheté des billets pour un concert reporté et la nouvelle date ne vous convient pas ? Envoyez l'e-mail de confirmation de votre achat à billet@mcath.be. Vos billets seront remboursés par virement bancaire.

Afin d'éviter les abus, toute perte ou tout autre problème relatif aux billets doit nous être notifié par e-mail (billet@mcath.be) au minimum la VEILLE de l'événement.

Les réservations sont maintenues pour autant que les délais de paiement mentionnés soient respectés. Ces délais seront strictement observés à l'approche d'un *sold out* de l'événement. En cas de non-respect des délais de paiement, la MCA a le droit d'annuler la réservation.

La personne ou la société qui passe commande est considérée comme le donneur d'ordre et sera tenue de régler la commande, même si cette dernière doit être établie et envoyée au nom d'une tierce personne.

Nos produits, tels que les billets, restent notre propriété exclusive, tant sur le plan intellectuel que matériel. Par conséquent, toute reproduction ou contrefaçon, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite.

Il est interdit de proposer les billets à des tiers à des fins commerciales. Si les tickets n'ont pas été achetés par le biais d'un canal de vente officiel, la MCA se réserve le droit de refuser l'accès aux infrastructures (Palace, cinéma L'Écran, Château Burbant).

Il n'existe pas de clause de renonciation pour la vente de billets en ligne. Les billets achetés en ligne sur www.maisonculturelledath.be pour des activités organisées par la MCA (spectacles, cinéma, ateliers, stages et autres événements) ne peuvent être ni échangés ni remboursés, sauf en cas d'annulation ou de report de l'événement.

Toutes les taxes et les frais de TVA sont à charge de l'acheteur.



Conformément aux dispositions légales, l'ASBL Maison Culturelle d'Ath a la possibilité d'enregistrer votre adresse et vos coordonnées dans la base de données de l'ASBL Maison Culturelle d'Ath. La MCA veille à votre vie privée et respecte la législation belge en la matière (Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel). Découvrez notre politique de confidentialité [ici](#).

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2013 publiée le 6 septembre 2013 et relative à la revente de titres d'accès à des événements, sont interdits :

- la revente de tickets de manière habituelle
- le fait d'exposer en vue de la revente de manière habituelle
- le fait de fournir des moyens qui seront utilisés pour une revente de manière habituelle
- la revente de manière occasionnelle à un prix supérieur au prix d'entrée mentionné
- la vente d'un titre d'accès privilégié ou promotionnel qui n'a pas fait l'objet d'une vente initiale
- la revente avant le début de la vente initiale

Toute violation ou infraction sera poursuivie. Les infractions sont soumises aux sanctions visées à l'article 124 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur.

Au cas où les tickets n'auraient pas été achetés par le biais d'un canal de vente officiel, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès au détenteur du ticket. Les données personnelles que vous aurez transmises seront également conservées à des fins de contrôle, afin de lutter contre la fraude (tarif moins de 26 ans à la place du tarif adulte par exemple).

En cas de litiges, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Tournai sont compétents et le droit belge est d'application.

**Toute réclamation ou recommandation peut être envoyée par écrit à la Direction de la MCA :
direction@mcath.be**